Image not found or type unknown

proces d'une vente de maison de 1902

Par **GM BDX 33**, le **14/05/2009** à **23:20**

Bonjour
j ai vendu une maison ancienne datant de 1902 type longere en normandie que j ai acheté en 2000 , j ai refait la maison presque a neuf avec un entrepreneur facture a l'appui , j'ai realisé quelque travux par moi meme et j 'ai vendu cette maison en juillet 2005 au prealable j 'ai deménagé en 11/2004 , la maison été vide de tout bien l'agent immo avait toute les possibilité de faire visité ce bien dans tout les sens lors de la signature du compromis je n ai vu les acheteurs je les ai rencontré le jour de signature chez le notaire .
apres 4 ans de procedure le tribunal de grande instance d'evreux chambre civile jugement du 20 mars 2009 j'ai été condannés a payer 33 373 € ce decomposant :
10261€ pour l humidité
8086€ pour l assenissement
15025€ pour la cheminéé d'epoque de 1902 jamais touché par aucun travaux ?
aujourd hui un huissier viens chez moi a bordeaux (moi absent) pour remettre a ma fille de 21 ans un commandement avant saisie vente qui dit que dans 8 jours je doit faire un cheque de 36317€

malgré une demande en appel suivant mon avocat qui m'ecris avoir "conclure au soutien de cet appel avant le 17 aout 2009 en applications de l article 915 du CPC"

que dois je faire avec l huissier demain ?
dois je provisionner la somme ?
je ne peut provisionner cette somme que ce passe t il ?
que fait on du fait de la demande en appel ?

merci de vos reponses
etant pere d une famille de 4 enfants cela fait tres mal au moral de la famille et des soucis de someille et physique de ma femme

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés